COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 6 décembre 2016,

Présents:

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. DORÉ, M. CHMIEL, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER,

Excusés: Mme FOURNOL a donné pouvoir à Mme KECHICHIAN - M. ROCHE a donné pouvoir à M. DESARTHE - M. GUILLOT a donné pouvoir à M. CHMIEL -

Le pouvoir de M. GUILLOT pour Mme HENRIET ne sera pas pris en compte du fait de l'absence de M. GUILLOT et du manque de signature sur le pouvoir de Mme HENRIET

Absent: M. PIGOT

Secrétaire de séance :

M. Patrick DORÉ

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 NOVEMBRE 2016

Sans remarque, ni modification, le compte-rendu du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité

II – ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX)

Madame Le Maire propose d'élire

- un délégué Titulaire et un suppléant

Se présentent : Béatrice MOTHRE - Titulaire

: Xavier DESARTHE - Suppléant

Béatrice MOTHRE et Xavier DESARTHE sont élus à l'unanimité

III - DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Mme Le Maire informe en vu du mouvement entre les membres du CCAS qui passe de 4 à 5 membres, il est demandé au conseil de se prononcer sur la démission de Mme FOURNOL et l'arrivée de Mr DORE et Mme FANDARD

Le membres du CCAS se composent

de 2 membres du conseil municipal : Mme HEUZE, M. DORÉ

de 3 membres hors conseil : Mme DESARTHE, Mme HOUSSET, Mme FANDARD

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

IV - RECENSEMENT

Il est demandé au conseil de s'exprimer sur le recrutement de deux agents recenseurs et de désigner un coordonateur

Mme Le Maire informe que les deux agents recenseurs seront nommés par Arrêté du Maire pour ;

- Aurore VALLEROY
- Patrick DUDON

Le coordonateur sera Mme Sabine PAIN

Le Conseil Municipale vote, à l'unanimité

V – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Un dossier sera transmis à Mr le Député pour une demande de réserve parlementaire pour 2017 sur le projet d'aménagement de mise en sécurité et aux normes accessibilité pour l'aménagement du trottoir devant l'école Place Pasteur - Rue de la République.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

VI – CONFIRMATION DE DEMANDE DETR pour 2017 :

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de confirmer notre demande de subvention DETR 2016 concernant la construction de la cantine scolaire pour solliciter la DETR 2017 sur le projet identique à celui présenté en 2016 pour un montant de 348 784,00 € avec un montant subventionné plafonné à 110 000 €,

La subvention sollicitée est de 60% du plafond soit 66 000 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

VII – <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

Note de la Préfecture sur la prévention du retour de la grippe aviaire, 77 communes de concernées en seine et marne dont Fontaine le Port (au niveau des zones humides - du fleuve - gravières)

Déchèterie du Chatelet en Brie: Un portifontain n'a pas voulu communiquer ses coordonnées fiscales pour avoir accès à la déchèterie ne sachant pas si le personnel était soumis à une confidentialité des informations.

La réponse du Président du SMITOM confirme qu'une déclaration de la base de donnée a été faite auprès de la CNIL et que le SMITOM LOMBRIC s'est engagé à ne pas utiliser ces données dans un autre cadre que celui du contrôle des accès en déchèterie ou à communiquer ces données à un tiers.

L'état demande de faire des aménagements de sécurité envers les bâtiments publics, écoles etc ..., des aménagements ont été réalisés au niveau des salles de classe, une demande de subvention a donc été demandée, notre projet n'a pas été retenu par la commission au titre de l'exercice 2016.

J'ai contacté le service le 7 décembre, notre demande sera représentée à la commission pour 2017.

Il faut dire qu'il nous est de plus en plus demandé à nous, petites communes rurales pour toutes sortes d'aménagements, de prévention, de mise en sécurité etc ... certes, il faut le faire pour nos élèves, notre personnel mais si les aides ne nous sont pas accordées, cela deviendra très compliqué financièrement.

Construction Cantine / Garderie / mise en accessibilité Salle des Fêtes :

Les Marchés ont été signés le 2 décembre 2016, les ordres de service ont été adressés le 12/12/16.

Les salles communales utilisées sont : la cuisine et les sanitaires salle des fêtes, la salle des échecs.

L'espace à construire sera fermé pour le 15 janvier 2017, début des travaux.

L'accès de la cantine se fera par son portail angle rue du chemin de fer.

Ateliers NAP / participation des associations Portifontaines :

Les salles municipales étant mises gratuitement à disposition des associations Portifontaines, il leur a été demandé de participer bénévolement sur une période donnée aux ateliers NAP – Mme Fleury, présidente du comité des fêtes a répondu favorablement pour un atelier couture ainsi que Mr Abougit du Club d'échecs pour une initiation / découverte. Nous remercions vivement ces deux associations pour leur participation bénévole offerte en faveur des NAP. Cela est plus contraint au niveau du club de ping pong et de basket, les NAP étant organisés sur une durée de ¾ h il est impossible de se rendre au gymnase ou se situe les équipements. Les membres de l'association ARTY FONTAINE se sont dits choqués par la demande de la mairie, considérant que les intervenants se font rémunérés et n'ont pas à donner de temps en bénévolat pour les NAP.

Dissolution du Pays de Seine: Deux réunions ont eu lieu en Préfecture, les documents financiers fournis par le Pays de Seine ne sont pas à jour ou sont manquants, tout est donné au compte goutte. La prochaine réunion en Préfecture se tiendra vendredi 16 janvier.

Informations d'élus :

Xavier Desarthe remercie François Mothré pour l'installation des divers sapins de Noël sur la commune et la mise en place des guirlandes lumineuses sur les candélabres.

Cécile Tessier remercie Xavier Desarthe et François Mothré pour avoir mis en place des bornes en chicanes rue du Chemin de Fer afin de faire ralentir les véhicules.

Cette rue n'ayant pas de trottoir coté habitation, les voitures rasent les maisons et roulent très

la nouveauté étant de prendre le sens interdit à contre-sens.

B Mothré informe que cela se produit également rue de la République et rue Jean Moulin, il ne faut pas hésiter à arrêter les véhicules voire à prendre photos des plaques numérologiques.

eatrice Mothré

La séance est levée à 21h50.